

PROJET SOCIAL

PETITE CRECHE
« LES CALINOUS »



VALSERHÔNE
Ma ville par nature

Ce document a été validé par la délibération n°24.125 du Conseil Municipal du 07/10/2024.
Date de mise en application le 01/01/2024.

SOMMAIRE

Préambule

A. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement socioéconomique et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1. Le cadre de vie
2. Les données socio-économiques
3. Les évolutions démographiques
4. La petite enfance
5. Les modes d'accueil du territoire
6. Les besoins d'accueil sur le territoire
7. Le partenariat en relation avec la gestion de l'établissement
8. Le choix de l'implantation de la structure sur la commune de Valsershône

B. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et le soutien à la parentalité

1. La participation des familles à la vie de l'établissement
2. Les moyens de communication et d'information des familles

C. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

1. Les modalités d'admission
2. Le réseau des partenaires dans l'accueil et l'accompagnement des familles

D. La démarche en faveur du développement durable

1. Sensibiliser les jeunes enfants à la nature, à apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter
2. La vigilance portée à l'environnement de l'enfant
3. La réduction des déchets liés au fonctionnement de l'établissement

Conclusion

Références :

- Analyse des besoins sociaux en 2023 - Adelia
- INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-01>
- Observatoire de la petite enfance https://carto.ain.fr/webapps/externe/obs_petite_enfance/
- Terre Valsershône l'interco <https://terrevalserhone.fr/>
- Wikipédia <https://fr.wikipedia.org/wiki/Valsersh%C3%B4ne>
- <https://www.valserhone.fr/>
- <https://www.annuaire-mairie.fr/ville-valserhone.html>

Préambule

Le projet social est intégré dans le projet d'établissement, qui comprend également le projet éducatif et le projet d'accueil.

Il situe la petite crèche « les Calinous » dans un cadre politique, économique, social et partenarial en référence aux besoins du territoire sur lequel il est implanté.

Il a pour objectif d'établir un état des lieux de l'environnement de la crèche de la collectivité de Valserhône et de préciser son choix de fonctionnement.

Il a été réfléchi et écrit pour répondre aux besoins d'accueil des enfants et de leur famille.

Il intègre les valeurs de référence de la ville de Valserhône, ainsi que les objectifs définis par les élus en matière de politique « petite enfance » sur le territoire.

Il a plusieurs objectifs :

1. Etablir un diagnostic de l'environnement géographique, démographique, socio-économique et infrastructurel de la crèche
2. Confronter ce diagnostic aux services proposés par la crèche
3. Identifier les besoins du public accueilli (enfants et familles)
4. Faire des choix en lien avec les questions environnementales
5. Trouver les moyens de mettre en pratique ces choix

Il respecte :

↳ L'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

« *L'enfant est le cœur de métier des professionnels auxquels il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.* »

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE :

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

↳ L'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité :

1. Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents

2. S'adresser à toutes les familles

3. Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale

4. Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte

5. Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale

6. Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant

7. Proposer des interventions diverses (...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et professionnelle

8. Garantir aux personnes (...) que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre, ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

La structure :

La petite crèche « les Calinous » est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (sauf le mercredi).

Elle est située 6 Rue Joliot Curie à Bellegarde sur Valserine, 01200 Valserhône

Tel : 04 50 56 05 00

Mail : lescalinous@valserhone.fr

Cet établissement est agréé pour 15 places et accueille des enfants de 10 semaines à l'année de leurs 5 ans.

A. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement socio-économique et vis-à-vis des partenaires extérieurs

1. Le cadre de vie

Valserhône est une commune nouvelle située dans l'est du département de l'Ain, en région Auvergne-Rhône-Alpes, issue de la fusion des trois communes déléguées de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans.

Elle se situe à la limite départementale entre l'Ain et la Haute-Savoie. Elle est bordée par le Rhône et traversée par la rivière Valserine. Ce sont ces cours d'eau qui donnent leur nom à cette nouvelle commune située à 30 km de Genève et 15 km de la frontière avec la Suisse.

Valserhône est la troisième commune la plus peuplée du département de l'Ain (derrière Bourg-en-Bresse et Oyonnax). Avant la fusion, Bellegarde-sur-Valserine, qui

avait longtemps été à elle seule la quatrième ville la plus peuplée du département après Ambérieu-en-Bugey, n'était plus que la sixième avec 11 666 habitants. La fusion des communes est actée par les trois conseils municipaux le 10 septembre 2018 pour une mise en place le 1^{er} janvier 2019.

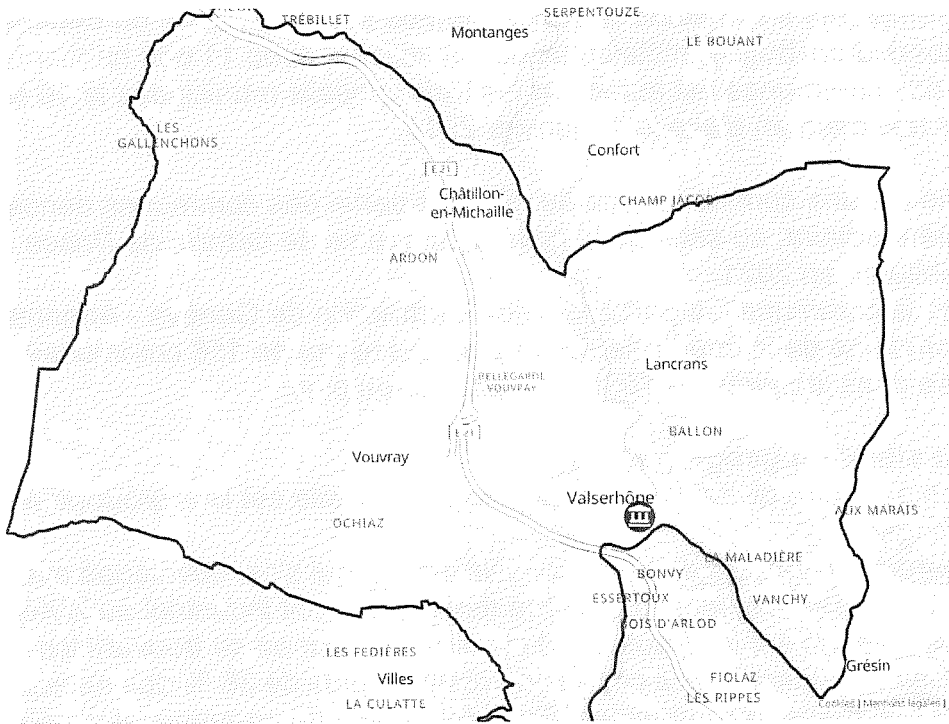
Valserhône est une commune urbaine. Elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle compte 17 226 habitants en 2021.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Genève - Annemasse dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 158 communes, est catégorisée dans les aires de 700 000 habitants ou plus.

1.1 La situation géographique

Valserhône peut être divisée en grandes zones, car elle est le regroupement de plusieurs villes et villages :

- Bellegarde-sur-Valserine : le centre-ville actuel, qui s'est développé avec la ligne SNCF Lyon-Genève, ainsi qu'avec le développement industriel au XIX^{ème} siècle ;
- Musinens : situé sur les hauteurs de la ville, secteur où se trouvent les cités HLM et le lycée Saint-Exupéry. Dans cette zone résident plus de 35 % des habitants et se situe une grande partie des industries. En 2009, un centre commercial y a été créé, à la frontière entre les communes de Bellegarde et de Châtillon-en-Michaille ;
- Coupy : située au pied du Grand Crêt d'Eau et en aplomb de la route de Genève ;
- Vanchy : petit village situé sur l'ancienne route de Genève à 2 km au sud-est de Coupy ;
- Arlod : situé au bord du Rhône en direction de Culoz, accueille actuellement plusieurs entreprises dans la zone industrielle sud de la ville et accueillera la future plaine de jeux ;
- Châtillon : ancien chef-lieu de la commune de Châtillon-en-Michaille rattachée à Valserhône en 2019 ;
- Vouvray et Ochiaz, anciennes communes indépendantes rattachées à Châtillon-en-Michaille ;
- Lancrans et Ballon, rattachées à Valserhône en 2019.



1.2 Le logement

En 2020, le nombre total de logements dans la commune était de 8 498, alors qu'il était de 7 766 en 2014 et de 7 647 en 2009.

Parmi ces logements, 84,2 % étaient des résidences principales, 2,9 % des résidences secondaires et 13 % des logements vacants. Ces logements étaient pour 36,9 % d'entre eux des maisons individuelles et pour 62,7 % des appartements.

Concernant le statut d'occupation des résidences principales, 47,5 % des habitants de la commune sont propriétaires de leur logement (48,8 % en 2014), contre 62,4 % pour l'Ain et 57,5 pour la France entière.

1.3 Les aménagements

Valsenhône est investie dans plusieurs projets d'aménagements du territoire :

- l'implantation d'un pôle de santé pluridisciplinaire¹ dont l'ouverture est prévue pour le premier semestre 2024 ;
- la requalification de la friche industrielle Pechiney Electrométallurgie d'Arlod avec dépollution du site et construction d'infrastructures sportives ;
- un espace nature aux bords du Rhône, ainsi qu'une ferme photovoltaïque.
- un village de marques " Village des Alpes " avec un projet de 90 boutiques de vêtements.

1.4 Les transports

Valsenhône est desservie par l'autoroute comme par les routes nationales. L'autoroute A40 est située à 3,5 km du centre-ville situé à 38 km de Genève, 77 km de Bourg-en-Bresse, 111 km de Lyon.

La commune dispose d'une gare SNCF accueillant de nombreuses lignes venues de Suisse et de France :

- Les lignes TGV Lyria :
Paris / Genève

¹ <https://www.officesante.com/projet/01200-pas-valserhone/>

- Marseille ou Nice / Genève
- Montpellier / Genève
- Les lignes TGV :
Paris / Évian-les-Bains et Paris / Évian-les-Bains / Saint-Gervais-les-Bains (TGV des neiges) en période hivernale.
- Les lignes TER Auvergne-Rhône-Alpes :
Lyon / Genève / Évian-les-Bains / Saint-Gervais
Genève / Aix-les-Bains / Chambéry / Grenoble / Valence
- La ligne L6 du RER transfrontalier Léman Express :
Bellegarde / Genève
- Les lignes de car TER :
Bellegarde / Bourg-en-Bresse
Bellegarde / Divonne-les-Bains
Bellegarde / Ferney-Voltaire ou Sauverny
Bellegarde / Évian-les-Bains.

Valserhône est également desservie par 4 lignes régulières du réseau Cars Région Ain :

- Ligne Bellegarde <> Seyssel,
- Ligne Bellegarde <> Challex,
- Ligne Bellegarde <> Mijoux
- Ligne Bellegarde <> Bourg-en-Bresse.

Du fait de sa proximité avec le département de la Haute-Savoie, Bellegarde-sur-Valserine est aussi desservie par le réseau Cars Région Haute-Savoie avec une ligne qui relie Bellegarde-sur-Valserine à Annecy *via* Frangy et le Grand Épagny.

Valserhône dispose également de son propre réseau de transports urbains, Mobi'Vals, géré par la Régie départementale des transports de l'Ain. Ce réseau est étendu depuis le 7 janvier 2019 à l'ensemble de la commune nouvelle.

L'aéroport international de Genève-Cointrin est à 37 km de Valserhône. L'aéroport international de Lyon-Saint-Exupéry est à 106 km par l'A40.

Valserhône dispose d'un aérodrome dépourvu d'activité commerciale, l'aérodrome de Bellegarde - Vouvray. Situé au nord de l'agglomération de Bellegarde, il appartient à la commune de Valserhône.

2. Les données socio-économiques

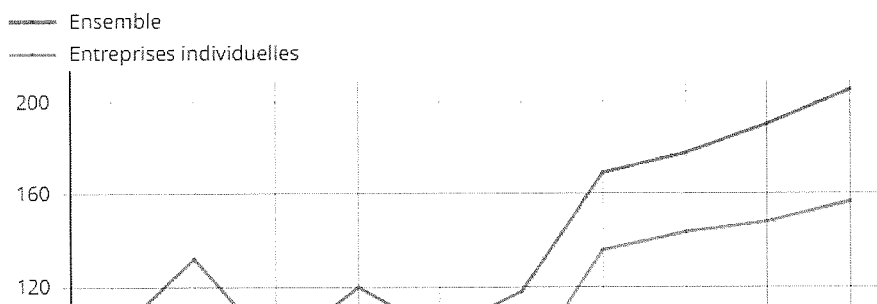
Le parc d'activités Bellegarde-Châtillon constitue aujourd'hui la polarité économique principale du Pays Bellegardien puisqu'il regroupe l'essentiel des grandes entreprises du territoire.

- La zone d'activité des Étournelles qui permet l'implantation et le développement des activités industrielles et artisanales .
- La zone d'activité Pierre Blanche : un parc d'activités commercial situé en bordure d'autoroute, proche des zones d'activités des Étournelles et des Écharmasses.

- La zone industrielle d’Arlod qui fait partie des sites majeurs d’activités économiques du Pays Bellegardien. Elle conforte l’offre économique du territoire en accueillant une quinzaine d’activités industrielles et artisanales.
- Le PAE de Vouvray qui accueille la clinique spécialisée de Châtillon inaugurée et qui va très prochainement accueillir le Village de marques.
- La ZA Les Enversiers à Saint-Germain-de-Joux qui accueille des infrastructures de transports.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Commune de Valsenhône (01033)

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2022

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	205	100,0	157	76,6
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	11	5,4	9	81,8
Construction	42	20,5	32	76,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	53	25,9	35	66,0
Information et communication	6	2,9	6	100,0
Activités financières et d'assurance	3	1,5	0	0,0
Activités immobilières	5	2,4	3	60,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	39	19,0	34	87,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	11	5,4	10	90,9
Autres activités de services	35	17,1	28	80,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

3. Les évolutions démographiques ²

En 2021, la commune comptait 16 295 habitants, en diminution de 0,05 % par rapport à 2015 (Ain : +4,96 %, France hors Mayotte : +1,84 %).

² Etude des besoins sociaux, Adelia, 2023.

Population par grandes tranches d'âges ³

	2020	2014	2009
Population des 0 – 14 ans	3284	3316	3130

La population de la commune est relativement jeune. En 2020, le taux de personnes d'un âge inférieur à 30 ans s'élève à 37,6 %, soit un taux supérieur à la moyenne départementale (35,7 %). Le taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans (21,8 %) est inférieur au taux départemental (23,8 %).

En 2020, la commune comptait 8 124 hommes pour 8 310 femmes, soit un taux de 50,57 % de femmes, inférieur au taux départemental (50,67 %).

➤ Une commune dynamique démographiquement avec **+0,4%** (**+0,87%** dans l'Ain)

⇒ Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2014 et 2020.

➤ Un dynamisme essentiellement dû au nombre de naissances avec **+0,5%** (**+0,37%** dans l'Ain)

⇒ Evolution de la population due au solde naturel (rapport entre les naissances et les décès) (2014-2020).

➤ Une commune familiale avec **20,7%** (**18 %** pour la région Auvergne Rhône Alpes)

⇒ Part des 30-44 ans (2020)

➤ La présence importante de jeunes sur le territoire avec **118** (**110** dans l'Ain) ⇒ Indice jeunesse (nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus) (2020)

➤ Une commune vieillissante avec **+1,1%** (**+2,05%** pour la C.C du Pays Bellegardien)

⇒ Taux d'évolution annuel moyen des 60-74 ans entre 2014 et 2020 .

4. La petite enfance ⁴

Le département de l'Ain se caractérise par un dynamisme démographique. Avec 647 634 habitants en 2018, ce dernier connaît une augmentation moyenne annuelle de 0,9% de sa population entre 2013 et 2018. Le solde migratoire est de 0,5% et le solde naturel de 0,4%.

Il présente de forts contrastes, d'un bassin de vie à l'autre : des zones en fort développement se situent autour des métropoles de Lyon et Genève et des zones avec une moindre évolution de leur population.

4.1 Evolution des enfants de la naissance à 6 ans :

Département de l'Ain : le nombre de naissances a connu une importante augmentation entre 2000 et 2008. Depuis cette date, elle se maintient à un niveau élevé, au-dessus de 7 000 naissances par an, malgré une baisse en 2015.

³ INSEE

⁴ Observatoire départemental de la petite enfance, données 2020.

Le nombre d'enfants de 0 à 2 ans a connu une augmentation de 2007 à 2013. Depuis cette date, il diminue en lien notamment avec la baisse du nombre de naissances en 2015.

Le nombre d'enfants de 3 à 5 ans a augmenté de 9% entre 2006 et 2013. Il reste depuis lors élevé, aux alentours de 23 500 enfants.

L'Ain compte, en 2015, 44 791 enfants de moins de 6 ans. Ce nombre est stable depuis 2011, après une importante augmentation entre 2006 et 2011.

⇒ Valserhône :

	2020	2014	2009
Nb de naissances ⁵	210	224	205
Nb d'enfants de moins de 3 ans	514	558	592
Nb d'enfants de 3 à 5 ans	473	513	550
Nb d'enfants âgés de moins de 6 ans	987	1071	1142

4.2 Connaissances des besoins pour les 0 - 2 ans

L'activité professionnelle du ou des parents de l'enfant détermine l'existence d'un besoin d'accueil régulier. Trois indicateurs précisent ce besoin : la monoparentalité, le congé parental et la double activité parentale.

La monoparentalité

La monoparentalité des familles d'enfants de moins de 3 ans a continuellement progressé depuis 2006, passant de 6,3% à 8,1%. Ce taux reste inférieur à la moyenne nationale de 10,1%.

42% des parents isolés sont actifs et ont la nécessité de faire garder leurs enfants soit 713 enfants de moins de 3 ans en 2015.

Le congé parental (à taux plein)

Le congé parental peut être pris dès le 1^{er} enfant pendant 6 mois, puis pendant 3 ans à compter du 2nd enfant. Chaque parent peut diminuer ou cesser son activité professionnelle. La loi du 24 juin 2014 favorise un partage du congé parental entre les deux parents, nécessaire pour aller jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Il est en constante diminution depuis 2006, avec une nette accélération de cette tendance en 2015. De 2006 à 2015, le taux de congé parental – c'est à dire le nombre d'enfants dont au moins un des parents est en congé parental (à temps plein) rapporté à l'ensemble des enfants – est passé de 24% à 10%. Le département suit une tendance nationale, avec en parallèle un nombre croissant de familles ayant recours au congé parental partiel compris entre 50 % et 80 % du temps de travail.

La double activité parentale

Toute personne en emploi ou en recherche d'emploi est considérée comme active. La double activité parentale regroupe donc les familles dont les deux parents sont actifs ou les familles monoparentales avec parent actif. Les enfants au sein de ces familles ont besoin d'être accueillis.

⇒ Valserhône :

	2020	2014	2009
Evolution du taux de monoparentalité chez les moins de 3 ans	+ 7.78 %	+ 10.75%	+ 10.47 %

⁵ Les naissances sont comptabilisées par les services du département de l'Ain au lieu de résidence de la mère.

Nb de familles monoparentales ⁶	685	517	539
Dont hommes seuls avec enfant(s)	149	100	105
Dont femmes seules avec enfant(s)	536	418	434
Nb de couples avec enfants	1982	2031	2064
Taux de congé parental à taux plein	NR (dernière donnée 2015 : 11.20 %)	20.97 %	24.83 %
Taux de double activité parentale	92.61 %	37.46 %	34.80%

On note une évolution du nombre de familles monoparentale de 32.8 % entre 2014 et 2020.

5. Les modes d'accueil du territoire

5.1 Les assistants maternels

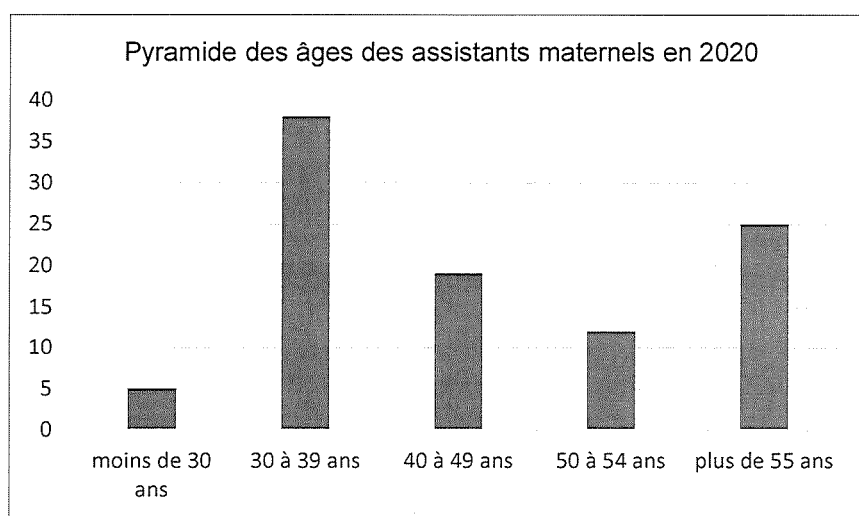
En 2015, 5 295 assistants maternels sont agréés dans l'Ain, offrant une capacité d'accueil de 15 731 places en journée. 7 252 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis par un assistant maternel, soit 59% des besoins en accueil régulier. Les assistants maternels constituent le 1^{er} mode d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans dans l'Ain.

En 2023, on comptait 76 assistants maternels sur Valserhône soit 150 places à la journée et 10 places en périscolaire.

⇒ Valserhône :

	2020	2014	2009
Nb d'agrément (places)	309	283	NR
Nb d'agrément périscolaire	40	57	NR
Nb d'assistants maternels	107	123	NR

Le taux de vieillissement des assistants maternels est de 23.81 % en 2020 (ce taux indique la part des assistants maternels âgés de 55 ans et plus). Les départs à la retraite sont un déterminant de l'évolution de l'offre en accueil individuel sur un territoire.



Les Relais Petite Enfance (RPE)

⁶ INSEE

Ils ne constituent pas une offre d'accueil mais participent à la qualité de l'accueil individuel (par les assistants maternels). 79,1% des assistants maternels agréés ont un RPE sur leur territoire.

	2020	2014	2009
Nb de RPE dans l'Ain	45	38	29
Nb de RPE Valserhône	1	1	1

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Elles sont une modalité de l'accueil individuel. Les assistants maternels ont la possibilité d'exercer leur métier au sein de MAM où elles accueillent les enfants dans une structure commune au lieu de les accueillir à leur domicile particulier.

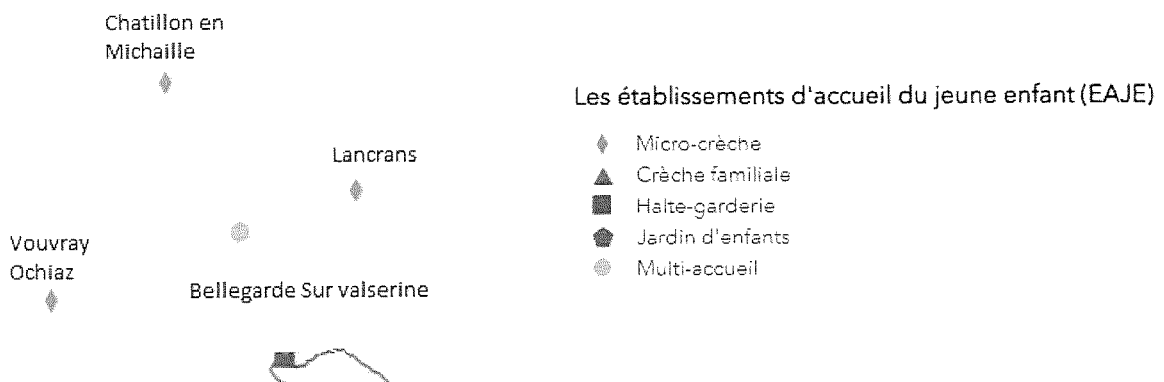
Une Maison d'assistants maternels peut regrouper jusqu'à 4 assistants maternels.

	2020	2014	2009
Nb de MAM dans l'Ain	21	NR	NR
Nb de MAM Valserhône	1	1	1

5.2 Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Ils regroupent les multi-accueils, les micro-crèches, les halte-garderies, les crèches familiales et les jardins d'enfants.

	2020	2014	2009
Nb de places en EAJE dans l'Ain	3482	2977	2429
Nb de places en EAJE Valserhône	95	70	104
Nb de places d'accueil tous modes confondus dans l'Ain	17623	18776	17698
Nb de places d'accueil tous modes confondus Valserhône	386	347	343



5.3 Les centres de loisirs et les accueils périscolaires

Quand les parents travaillent, ils peuvent avoir besoin pour leurs enfants d'accueil complémentaire à l'école.

Différents services sont proposés pour répondre à ces besoins :

- Les accueils périscolaires avant et après l'école
- Les restaurants scolaires pour l'accueil le midi
- Les centres de loisirs pour l'accueil le mercredi et pendant les vacances scolaires

⇒ Valserhône :

	2020	2014	2009
Evolution des places d'accueil en centre de loisirs	72	84	55

Evolution des places d'accueil périscolaires chez les assistants maternels	40	51	59
--	----	----	----

	2020	2014	2009
Nb d'enfants inscrits en maternelle PS	189	125	NR
Nb d'enfants inscrits en maternelle MS	211	125	NR
Nb d'enfants inscrits en maternelle GS	208	106	NR
Nb d'enfants de moins de 6 ans inscrits à la cantine	282	89	NR
Nb d'enfants de moins de 6 ans inscrits à l'accueil périscolaire	436	NR	NR
Nb d'enfants de moins de 6 ans inscrits au centre de loisirs	177	NR	NR
Nb d'enfants de moins de 6 ans inscrits en accueil sur les mercredis	99	NR	NR

6. Les besoins d'accueil sur le territoire

La couverture réelle des besoins est l'accueil effectif des enfants de moins de 3 ans par les assistants maternels (accueil individuel) et par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif).

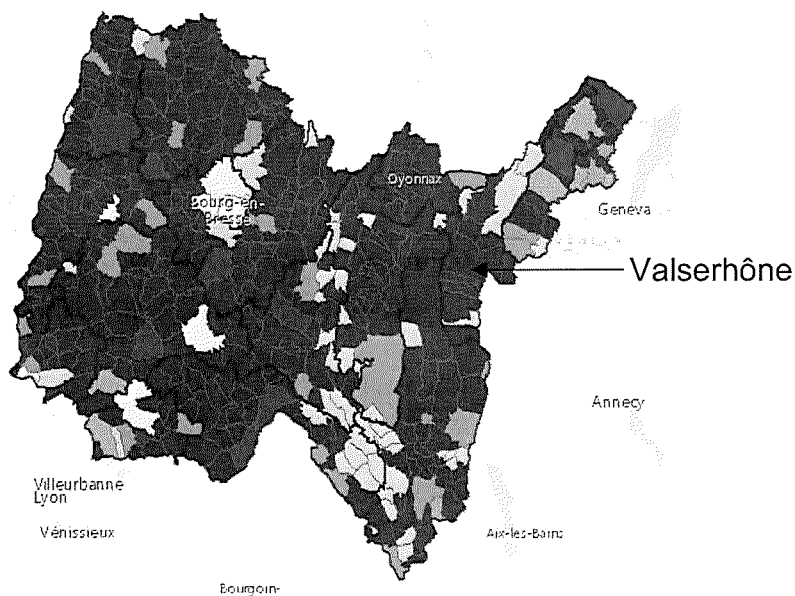
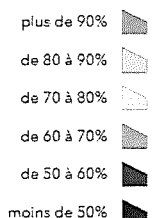
En 2020, sur Valsérhône, on compte 514 enfants de moins de 3 ans dont 476 enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent.

Le taux de couverture réel du besoin d'accueil régulier des moins de 3 ans par rapport au nombre de familles est de 55.5 %.

Par rapport au nombre de parents actifs, le taux de couverture réel du besoin d'accueil régulier des moins de 3 ans est de 22.06%.

Couverture des besoins Réels familles - Commune

TAUX_COUV_BESOIN_REEL_CAF



Pour répondre aux besoins d'un territoire, la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) estime le taux de couverture satisfaisant à partir de 80%.

L'analyse des besoins sociaux du territoire qui s'est déroulée de juillet à décembre 2023 montre :

Des structures petite enfance en tension avec :

- Une dégradation de la qualité de l'accueil
- La baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire
- Des demandes de garde en horaires atypiques
- Un accueil occasionnel plébiscité
- La prise en charge de l'accompagnement des familles par le R.P.E
- Des difficultés de recrutement de personnel qualifié

L'enquête menée auprès des parents d'enfants âgés de moins de 3 ans a montré :

- Des parents plutôt satisfaits par leur mode de garde
- Des difficultés pour trouver un mode de garde en moins de 3 mois
- Des parents mis en difficulté pour rechercher un mode de garde en urgence
- Des besoins en horaires atypiques
- Des besoins d'amélioration concernant :
 - Le nombre de places en accueil collectif
 - Le nombre de modes de garde sur le territoire

7. Les partenariats en relation avec la gestion de l'établissement

Le service accueil du jeune enfant du département de l'Ain :

Il assure le suivi de l'agrément de l'établissement, il en contrôle le fonctionnement et a aussi un rôle de conseiller. Il peut par ailleurs organiser des visites (conjointement avec le service de PMI) dans l'établissement pour vérifier la conformité à la réglementation de l'EAJE.

La CAF de l'Ain : Caisse d'Allocations Familiales :

La CAF accompagne les familles au quotidien. Dans un souci de favoriser l'égalité des chances, elle développe une politique d'accessibilité aux modes d'accueil pour les jeunes enfants, qu'il s'agisse d'accueil individuel ou collectif.

Les enjeux en matière d'accueil des jeunes enfants sont triples :

- Le développement de l'offre dans un souci d'adéquation aux besoins du territoire, en articulation avec le diagnostic du Schéma Départemental des Services aux Familles et de chaque Convention Territoriale Globale
- Le maintien de l'offre existante, par l'identification et l'accompagnement des structures
- L'amélioration de la qualité de l'accueil avec un regard attentionné pour favoriser l'accueil des enfants issus de familles modestes ou présentant un handicap.

La CAF contribue au fonctionnement de la crèche par le versement de la PSU :

Prestation de Service Unique. Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la mixité sociale des publics accueillis par l'application d'un barème modulé en fonction des ressources
 - Faciliter l'accueil en réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence
 - Accompagner le développement des services multi accueil, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à la diversification des rythmes et des temps de travail
- Elle propose également :
- Des aides à l'investissement (Piaje, Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant), FME (fonds de modernisation des EAJE)
 - Des temps d'accompagnement dans la gestion des équipements

- Des temps de formation

8. Le choix de l'implantation de la structure sur la commune de Valsershône

La petite crèche « les Calinous » est située à l'intérieur de la Maison de quartier des Hauts de Bellegarde devenu VALSERHONE. Sa création date de 1971. A l'origine elle était administrée par la CAF de l'Ain et gérée par l'intermédiaire du Centre Social de Musinens.

Elle est devenue municipale en 2007 après le désengagement de la CAF de l'Ain des deux structures Petite Enfance de la commune.

Ce quartier dit de Musinens (appelé aussi les « Hauts de Bellegarde ») a conservé une forte identité de quartier.

Ainsi la petite crèche accueille un nombre importants d'enfants résidents à proximité.

B. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et le soutien à la parentalité

1. La participation des familles à la vie de l'établissement

Rappel historique :

Les crèches ont d'abord été créées pour lutter contre la pauvreté et la mortalité infantile. En 1860, elles s'inscrivent dans un mouvement hygiéniste excluant les parents. Le but est de protéger ces lieux de toute contamination. Cette idée est tellement appliquée qu'à leur arrivée, les enfants sont déposés nus à travers un S.A.S. Ils sont ensuite habillés avec des vêtements de l'établissement.

Heureusement, grâce aux travaux des psychologues et à l'initiative de nombreux parents et professionnels, ces pratiques ont bien changé. Penser la place des parents est devenu indispensable.

Les crèches sont passées d'une vision centrée sur l'hygiène à une vision sociale de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

A cause de la pandémie de Covid 19, les professionnels sont revenus 150 ans en arrière, et les conditions d'accueil des familles ont été mises à mal, mettant fin à la libre circulation des parents dans l'établissement.

Depuis, la dynamique d'intégration des parents dans la vie de la crèche est difficile à retrouver cependant des temps de rencontre, de partage d'activités, parent/enfant/professionnel sont réfléchis et s'organisent petit à petit, les objectifs étant les suivants :

- Le soutien à la parentalité,
- La valorisation des compétences parentales
- Le maintien des liens de confiance établis dès l'arrivée de l'enfant dans la structure
- La valorisation des métiers de la petite enfance
- La création de liens entre les familles elles-mêmes
- Le partage de temps de jeux parents/enfants qui n'ont peut-être pas lieu à domicile

Dans le cadre de ces missions et en partenariat avec les services de la collectivité de Valserhône, les associations et événements festifs organisés sur la commune, l'établissement reprendre une dynamique de projet avec les parents.

Cependant, la difficulté de recrutement de professionnels de la petite enfance et notamment d'éducateur(trice) de jeunes enfants rend difficile la projection à long terme.

2. Les moyens de communication et d'information des familles

Pour la diffusion d'informations générales, la crèche dispose :

- De panneaux d'affichage dans le hall apportant aux familles diverses informations sur le fonctionnement de l'établissement, les événements et activités du service et de l'ensemble de la collectivité à destination des enfants.
- D'une page internet liée au site de la mairie qui sera bientôt améliorée et rendu plus ludique.

Régulièrement, des informations sont aussi transmises par mail ou à l'aide d'imprimés remis à chaque famille cependant l'échange verbal est toujours privilégié par les professionnels.

Pour informer les familles qui le souhaitent sur l'évolution de leur enfant au sein de la collectivité, l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice peuvent recevoir les parents en rendez-vous.

C. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

1. Les modalités d'admission

La petite crèche « Les calinours » n'a pas de commission d'admission pour l'attribution des places.

2. Le réseau des partenaires dans l'accueil et l'accompagnement des familles

Les partenaires suivants accompagnent les professionnels de la petite enfance tout au long de l'année dans plusieurs de leurs missions comme :

- Répondre aux besoins des enfants nécessitant une prise en charge spécifique
- Accueillir et accompagner les familles dans le cadre d'un besoin de soutien parental ou dans le cadre d'un parcours d'insertion et de retour à l'emploi
- Accompagner les familles dans le cadre d'une recherche de mode d'accueil qui fait défaut
- Répondre aux besoins des enfants dans le domaine culturel

2.1 Les partenaires pour répondre aux besoins des familles :

➤ Le RPE : Relais Petite Enfance :

C'est un lieu de rencontre, d'échanges et d'écoute pour les assistants(es) maternels(les) et les parents. Il coordonne l'offre d'accueil et la demande des familles et répond aux besoins d'informations sur les différents modes d'accueil existants et à leur disposition. Il organise également des temps de jeux destinés aux enfants accompagné de leurs(s) assistants(es) maternels(les).

L'éducatrice de jeunes enfants responsable du RPE et la directrice sont en relation afin d'accompagner au mieux les parents et futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil

➤ Le service scolaire de la collectivité :

Afin de répondre au mieux aux besoins d'accueil sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires, un partenariat est en réflexion entre la responsable des accueils périscolaire et la directrice de la crèche.

➤ La PMI et de l'ASE : Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance :

Les professionnels de la PMI représentent un partenaire essentiel quand des difficultés sont repérées au sein d'une famille ou auprès d'un enfant. La PMI sollicite la structure pour un accueil dans le cadre d'une mission de prévention, d'observation, de détection précoce de troubles du développement chez un enfant.

Dans ce cas, l'enfant est accueilli pour permettre de développer sa socialisation et mettre en place des actions de prévention avec la famille (par le biais d'observations du comportement, d'accompagnement à la parentalité...).

À l'inverse, l'équipe peut être amenée à déceler des difficultés et orienter alors la famille et son enfant vers les professionnels de la PMI (médecin, psychologue, assistant(e) social(e)...).

➤ Le CAMSP : Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce :

Des contacts ont été pris avec le CAMSP de l'APF FRANCE HANDICAP à Nantua afin de pouvoir ensemble organiser au mieux l'accueil des enfants et de leur famille.

Les CAMSP sont des centres qui ont pour objectif d'accueillir des enfants de moins de 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux pour les aider à développer leur autonomie et leurs compétences de communication.

L'équipe des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce est formée de médecins spécialistes, personnel de réadaptation, auxiliaires médicaux, psychologues, assistants sociaux et éducateurs pour enfants.

2.2 Le partenariat culturel *(Principes 2, 3 et 5 de l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant)*

Projets en court de réflexion et d'organisation :

- Intervenant « musique ». Objectifs :

⇒ Stimuler le cerveau des enfants dès leur plus jeune âge,
⇒ Leur offrir un moment de plaisir et de détente.

- Organisation de temps de contes avec une association.

Objectifs :

⇒ Développer le langage de l'enfant qui associe les mots aux images, qui expérimente le temps (la longueur du texte, son début, sa fin).
⇒ Permettre une transmission culturelle orale (certains contes sont véhiculés depuis des générations)
⇒ Se libérer des émotions au travers des situations
⇒ Développer son l'imaginaire et sa mémoire

- Organisation d'une journée au sein de la caserne des pompiers afin de faire connaître leur métier aux enfants.

D. La démarche en faveur du développement durable

1. Sensibiliser les jeunes enfants à la nature, à apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter

Projet en court de réflexion et d'organisation :

- La petite crèche souhaiterait accueillir des animaux d'une ferme pédagogique. Les enfants accompagnés des professionnels et de leurs parents peuvent ainsi les voir de près.

Les animaux dégagent de la chaleur, des odeurs, des bruits, ils sont agréables à toucher, ils bougent. Cette rencontre, cause de fascination, plaisir, peur parfois, car l'animal peut impressionner l'enfant, participe à son éveil et à son développement sensori-moteur.

- Mise en place d'un jardin avec des plantes aromatiques afin d'apprendre aux enfants à prendre soin de la nature. Grâce aux plantes, les enfants peuvent développer tous leurs sens. Le jardin pédagogique est porteur de sens et de valeurs (travailler en équipe, apprendre la patience, etc.)

2. La vigilance portée à l'environnement de l'enfant

Le gestionnaire de la crèche porte une attention particulière à l'environnement des enfants accueillis notamment en matière de produits d'hygiène des locaux (choix de produits ecolabel ou certifiés ECOCERT, sans rémanence), et du matériel éducatif et pédagogique (mobiliers Ecolabel Européen, NF environnement et FSC et PEFC : des labels spécifiques pour les meubles en bois).

L'eau est analysée régulièrement (recherche de légionnelles).

L'établissement est aéré plusieurs fois dans la journée.

Les menus servis par le prestataire respectent les recommandations nutritionnelles petite enfance notamment en matière de limitation des additifs alimentaires et des phyto-œstrogènes.

3. La réduction des déchets liés au fonctionnement de l'établissement

Différentes actions sont mises en place :

- Les impressions sont limitées et les feuilles de brouillon régulièrement utilisées.
- L'eau du réseau sert à la préparation des biberons afin d'éviter les déchets plastiques par l'achat d'eau en bouteille. L'eau non bue des verres est récupérée et réutilisée afin d'arroser les plantes.
- Les déchets sont triés. Le tri des piles est également effectué.
- Des sur-chaussures lavables sont à disposition des parents et visiteurs
- L'usage de « draps d'examen » jetables est limité en faveur de serviettes de toilettes.

- Des gants de toilette sont utilisés pour les soins d'hygiène des enfants.
- Un tri des déchets alimentaires est fait dans le composte de la maison de quartier. Il est effectué sur les journées continues et est en réflexion afin d'être élargi sur les demi-journées.

Conclusion

Valserhône est une ville frontalière avec une position stratégique en tant que porte d'entrée française vers la Suisse. C'est un carrefour de communication important, avec l'autoroute A40 qui relie la ville à Lyon et Genève.

C'est également une ville dynamique avec de nombreux commerces et services et une ville engagée dans la transition énergétique, avec la mise en place de projets visant à réduire son empreinte écologique, notamment à travers le développement des énergies renouvelables et la promotion de la mobilité douce.

Site à l'analyse de besoins sociaux du territoire réalisées en 2023, il est à retenir que :

- La commune compte une part importante de jeunes enfants
- Les besoins en mode d'accueil sont importants et qu'une grande part reste à combler
- Les demandes d'accueil en horaires atypiques sont croissantes
- L'accueil occasionnel est plébiscité
- Les difficultés de recrutements de professionnels sont persistantes
- Les besoins d'accueil en urgence sont récurrents

Les demandes d'accueil sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées.

Ces dernières années, la composition des familles a changé (diminution de la taille des ménages, augmentation des familles monoparentales, familles recomposées) et leurs situations évoluent (périodes de recherche d'emploi, emplois occasionnels, saisonniers, etc.).

Le service petite enfance doit s'adapter aux besoins de ces nouvelles structures familiales en proposant différents modes d'accueil. Dans ce contexte, l'accueil occasionnel est un mode de prise en charge adapté qui permet de faire des démarches (recherches d'emploi, démarches administratives, médicales) ou de consacrer du temps à des activités (sportives, s'occuper de la fratrie, etc.). Il permet aux parents de « souffler », c'est un relais qui permet parfois de prévenir le « burnout parental » et préserver l'équilibre familial en améliorant la relation enfants/parents.

Par ailleurs, cette offre d'accueil complémentaire permet d'optimiser l'occupation des équipements en proposant aux familles du temps d'accueil (1h, ½ journée, 1 journée, quelques jours ...). C'est un mode de garde qui s'adapte au plus juste à leurs besoins.

Afin de mieux organiser et optimiser l'offre d'accueil sur le territoire, la mise en place d'un « guichet unique », lieu d'informations mis à la disposition des habitants pour faciliter leurs démarches d'accueil collectifs et/ou individuels est en cours d'organisation.

Adapter les structures aux besoins des familles, en préservant les intérêts des enfants, est un véritable enjeu pour l'accueil de la Petite Enfance sur Valserhône.

En travaillant entres elles et avec leurs partenaires, les crèches de la collectivité veillent à l'élaboration d'un cadre correspondant à ces exigences.